

## **PARCOURS D'ÉTUDES 2018-2019 FORMATION MUSICALE**

### **CATÉGORIE**

Discipline complémentaire imposée

#### **PROFESSEURS**

**Sylvie BENSÂÏD-DELDYCK**

Horaires : mercredi et vendredi : 10h00-18h00, salle 432

**Coralie FAYOLLE**

Horaires : lundi : 10h00-18h00, salle 427, mardi : 10h00-14h00, salle 427  
jeudi : 10h00-18h00, salle 427

**Dominique HERRY-SALATO**

Horaires : lundi : 9h00-13h00, salle 429  
vendredi : 9h00-13h00, salle 358

**Stéphanie SICSIK-GAUTHIER**

Horaires : mercredi : 10h00-20h00, salle 423

**Marc SUCCAR**

Horaires : lundi et mardi : 13h00-20h00, salle 429

**Rikako WATANABE-HENRY**

Horaires : mardi : 10h00-18h00, salle 440, jeudi : 10h00-18h00, salle 442  
vendredi : 10h00-14h00, salle 440

#### **DURÉE DES ÉTUDES**

1 à 3 ans (sauf exemption). Une à trois heures hebdomadaires selon les modules.

#### **OBJECTIFS ET CONTENU**

Cet enseignement a pour but :

- la mise à niveau des connaissances et pratiques solfégiques fondamentales, en relation avec les autres aspects de la formation supérieure, notamment l'analyse et le déchiffrage instrumental ;
- la capacité à mettre en jeu l'ensemble des éléments théoriques de la formation solfégique de base dans les pratiques d'ensemble.

**Certificat** : trois modules de formation, en relation avec les objectifs précités :

Module A - FORMATION DE L'OREILLE (écrit)

dont le but est de développer l'audition horizontale et verticale des musiques tonales et atonales, et de favoriser ainsi l'écoute critique d'un texte donné.

Module B - FORMATION RYTHMIQUE (oral)

associant les divers éléments du « vocabulaire » rythmique au concept de métrique.

Module C - CHANT (oral)

associant à la technique de lecture (intonation, rythme, dynamique et phrasé) les éléments essentiels de la compréhension stylistique d'un langage (tonal ou non).

### MODALITÉ D'ENTRÉE

Automatique et obligatoire en cas d'échec à l'examen d'exemption.

### EXEMPTION : examen en septembre

Après leur admission au conservatoire, les élèves sont tenus de passer une épreuve d'exemption de formation musicale qui a lieu en septembre. Le programme de cette exemption est identique à celui du certificat. Les élèves peuvent être exemptés totalement (obtention des trois modules), partiellement (obtention d'un ou deux modules) ou pas du tout (aucun module).

Néanmoins, les élèves ayant obtenu le module formation de l'oreille avec une note de 42/60 ou plus, mais ayant une note égale ou inférieure à 3 sur 10 à l'épreuve de basse chiffrée devront valider définitivement ce module en suivant 10 cours de basse chiffrée avant le 15 février chez le professeur de leur choix.

A défaut de cette validation ils se verraient obligés de repasser en juin l'ensemble des épreuves écrites du certificat.

Les élèves inscrits en Ecriture option A sont dispensés de cette remise à niveau.

### EXAMENS

**Module A - FORMATION DE L'OREILLE** : 5 épreuves, toutes jouées au piano.

A1 - Reconnaissance de cadences et de tonalités : audition de quatre petites phrases musicales comprenant une tonalité principale et une cadence, chaque phrase étant jouée trois fois, précédée du *la*. noté sur 10

A2 - Travail d'oreille sur un choral de Bach : dépistage de fautes, reconnaissance de parties manquantes et analyse de notes étrangères dans un choral de Bach (chaque période ne comprend qu'un type d'épreuve). Le texte du choral écrit sur deux portées est exact. Le choral est joué entièrement une fois, chaque période sera jouée ensuite trois fois, puis relecture de l'ensemble une fois. noté sur 20

A3 - Dictée à une puis deux voix (sur deux portées) jouée en entier puis par fragments de deux mesures. noté sur 10

A4 - Basse donnée à chiffrer : dans un fragment musical à 4 voix, composé de deux phrases et dont la basse est donnée, indiquer :

- les chiffrages (accords de trois sons, septièmes de dominante avec fondamentale renversements inclus, septièmes d'espèces et septièmes diminuées à l'état fondamental) ;
- les degrés ;
- les tonalités ;
- les cadences.

Le fragment est d'abord joué intégralement, lentement, puis chaque phrase est jouée deux fois, avant relecture de l'ensemble. noté sur 10

A5 - Dictée d'accords : dictée de six accords de quatre sons (4 chiffrables, 2 agrégats) ; chaque accord est joué quatre fois précédé du *la*. noté sur 6

Dictée de deux fragments de musique atonale : un plutôt disjoint, l'autre plutôt conjoint, un en clé de *sol*, l'autre en clé de *fa* ; la première note est donnée ; chaque fragment est joué quatre fois ; seules les notes sont à inscrire et non les rythmes. noté sur 4

Obtention de ce module avec la note minimum de 42/60.

### Module B - FORMATION RYTHMIQUE

Deux lectures rythmiques séparées (clé de lecture au choix du candidat), une classique et une du XX<sup>e</sup> siècle, comportant chacune une ou deux équivalences de mesure maximum ; la lecture du XX<sup>e</sup> siècle fera référence entre autres, aux styles de Stravinsky et de Bartok et comportera environ deux lignes de musique non mesurées avec des valeurs ajoutées.

Temps de préparation égal au temps de passage. noté sur 10

Obtention de ce module avec la note minimum de 7/10.

**Module C - CHANT**

Déchiffrage d'une mélodie du répertoire de deux ou trois pages accompagnée au piano, en clé de *sol* ou *fa*.

Temps de préparation égal au temps de passage.

noté sur 10

Obtention de ce module avec la note minimum de 7/10.

**RÉCOMPENSE**

Certificat : composé de trois modules distincts (voir contenus), examen en juin.

Le certificat de formation musicale est délivré lorsque les trois modules ont été validés.

En cas d'échec à un ou plusieurs modules, les élèves ont la possibilité de les repasser lors de l'examen d'exemption qui a lieu en septembre et dont le programme est identique à celui du certificat.